



MAIRIE  
18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52  
secretariat@mairie-bayon.fr  
www.mairie-bayon.fr

**NOMBRE DE MEMBRES**

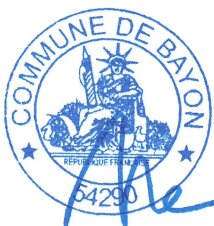
En exercice : 16  
Présents : 15  
Absents : 0  
Excusés : 1  
Nombre de suffrages  
exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Date de convocation  
25/03/2022

Date d'affichage  
1<sup>er</sup>/04/2022

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

1<sup>er</sup>/04/2022



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Etai(ents) présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme LURION Eve-Hélène

**Etai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

Acquisition foncière – Terrain situé Chemin du Sauvieux  
Délibération n°2022 - 22

Madame le Maire explique que dans le cadre du Projet Urbain Partenarial rue du Sauvieux, la commune de Bayon se porte acquéreur de la parcelle AE 9 d'une surface de 182 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur CUNY Pascal (voir plan joint).

L'acquisition porte sur un montant de 7 280 € pour la parcelle + frais d'actes notariés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

### AUTORISE

Madame le Maire à acheter la parcelle AE 9 d'une surface de 182 m<sup>2</sup> pour un montant de 7 280€ plus les frais afférents et à signer tous les actes s'y référant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

